



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 14 Octobre 2024**

**Emprunts relais du Crédit Mutuel**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15  
Date de la convocation : Jeudi 10 Octobre 2024  
Date de l'affichage : Jeudi 10 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pierre GIRAUD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Excusé : Valérie CHAZELLE a donné pouvoir à André PEYRET  
Fadila KAHOUK a donné pouvoir à Pierre GIRAUD  
Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE a donné pouvoir à Henri PRAMALION

**Josiane DREVET a été désignée comme secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements prévus pour les travaux de rénovation et d'extension des bâtiments scolaires, il avait été prévu au Budget Primitif 2022 de recourir à trois emprunts dont deux emprunts relais.

Monsieur le Maire précise que par délibération n°22092602 du 26 Septembre 2022 le Conseil Municipal a approuvé la proposition du Crédit Mutuel Sud Est pour :

**Un crédit relais (attente de subvention) de 240 000,00 € :**

- durée de 2 ans,
- taux fixe de 1.60 %,
- remboursement in fine,
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit,
- frais de dossier 0.10 % du montant autorisé soit 240 euros payables à la signature du contrat,
- remboursement au 30/11/2024.

**Un crédit relais (attente de FCTVA) de 100 000,00 € :**

- durée de 2 ans,
- taux fixe de 1.60 %,
- remboursement in fine,
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit
- frais de dossier 0.10 % du montant autorisé soit 100 euros payables à la signature du contrat,
- remboursement au 30/11/2024.

Le Maire de Chambles certifie le caractère  
exécutoire du présent acte compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le 15/10/2024  
et de la publication le 15/10/2024



Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire rappelle que la commune a bénéficié de l'attribution de trois subventions :

- de 80 000.00 € de la part de l'ETAT (DETR),
- de 95 167.00 € de la part de la Région AURA,
- de 76 211.00 € de la part du Département de la Loire,

La subvention de 80 000.00 € a été versée à la commune par les services de l'Etat en juillet 2024.

La subvention de 95 167.00 € va être versé courant novembre 2024.

En ce qui concerne la subvention attribuée par le Département de la Loire, la commune n'a aucune visibilité sur la date de versement.

Monsieur le Maire expose que la commission « Gestion Financière et Ressources Humaines » réunie le 19 octobre dernier :

Pour le crédit relais de 240 000.00 € :

- propose un remboursement partiel à hauteur de 175 000 €
- demande un report de la date de remboursement pour le solde

Pour le crédit relais de 100 000.00 € :

- demande un report de la date de remboursement en attente du versement du FCTVA (N+2)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Pour le crédit relais de 240 000.00 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier avec le Crédit Mutuel pour demander :
  - un remboursement partiel à hauteur de 175 000 €
  - un report de la date de remboursement pour le solde
- Pour le crédit relais de 100 000.00 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier avec le Crédit Mutuel pour demander :
  - un report de la date de remboursement en attente du versement du FCTVA (N+2)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 14/10/2024

**Le Maire**  
Pierre GIRAUD

**Le secrétaire de séance**  
Josiane DREVET

